

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES PREMIERS ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE L'OFFRE DE FORMATION UCA 2021/2026

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 21 MAI 2019,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter les premiers éléments de cadrage de l'offre de formation UCA 2021/2026 tels que définis en annexe.

Membres en exercice : 41
Votes : 29
Pour : 21
Contre : 2
Abstentions : 6

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2019-05-21-07

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Premiers éléments de cadrage pour l'offre de formation UCA 2021 - 2026

Ces premiers éléments de cadrage ont pour but de permettre aux composantes et aux futurs instituts de conduire la réflexion sur la prochaine offre de formation dans le cadre de la partie « perspectives » de l'évaluation HCERES en cours. Ils seront complétés par un document plus précis qui sera élaboré avant la fin 2019 dans le cadre de la procédure d'accréditation.

Ce premier cadrage pose les bases de la stratégie formation de l'UCA en déterminant ses objectifs et axes principaux dans une volonté générale de soutenabilité.

L'UCA propose une offre de formation pluridisciplinaire structurée et lisible qui permet à tout étudiant de trouver sur le territoire Auvergnat un éventail de formations traduisant la diversité et la complémentarité des champs disciplinaires et scientifiques et des types de formations universitaires (licence générale et professionnelle, DUT, diplôme d'ingénieur, master, doctorat, diplômes de santé et paramédical, diplômes d'université) qui correspondent à la diversité des projets professionnels.

Éléments généraux :

L'offre de formation est construite autour de filières qui articulent étroitement licence / master / doctorat, licence et licence professionnelle, DUT et licence professionnelle, diplôme d'ingénieur et master (...) en assurant une continuité entre les différents cycles de formation et en évitant tout diplôme suspendu ou déconnecté des autres formations UCA.

L'offre de formation prend en compte les compétences et les ressources humaines de l'UCA ; chaque formation est portée par une équipe pédagogique bien identifiée et de taille suffisante dont un socle de titulaires UCA nécessaire pour assurer sa pérennité.

L'architecture de l'offre de formation est lisible et construite de manière à éviter tout doublon ou toute confusion.

La réflexion est conduite à l'intérieur de chaque collegium/institut pour maximiser les synergies possibles et la cohérence de l'OF.

Les thématiques transversales identifiées en CFVU sont travaillées dans l'interdisciplinaire à la fois à l'intérieur des collègiums/instituts et entre les collègiums/instituts dans des groupes de travail dédiés : Développement durable, Économie sociale et solidaire, Big Data, Sciences appliquées à la santé, Sens au travail (égalité femme homme, société inclusive, bien être) ...

La réflexion globale sur l'offre de formation est menée en incluant les objectifs de CAP 2025 et les projet GUR.

2 objectifs prioritaires :

- **La réussite des étudiants (réussite du parcours d'études et de l'insertion professionnelle)**
- **Le renforcement de l'attractivité des formations et l'internationalisation avec un engagement de l'UCA à déterminer une politique d'accueil des étudiants extracommunautaires permettant de renforcer le nombre de ces étudiants inscrits dans des formations UCA.**

Pour les résultats (effectifs, insertion professionnelle, intervenants professionnels...): prise en compte des chiffres 2017-18, 2018-19 et éventuellement 2019-20. Pour les formations existant dans l'OF précédente, les chiffres 2016-17 pourront être consultés.

Lorsque qu'une composante souhaite pouvoir proposer une formation qui est identifiée comme étant plusieurs années en dessous des effectifs seuils déterminés dans ce document, **la commission d'examen des formations** conduit l'analyse en amont des Conseils Centraux, afin de préparer le vote de la CFVU et du CA sur le périmètre de l'offre de formation.

- 1- *Étape 1 : Travail de la composante avec les services centraux afin de réunir les différents éléments concernant la formation*
 - *Effectifs (et origine des étudiants recrutés)*
 - *Taux d'insertion et qualité de l'insertion*
 - *Taux de réussite*
 - *H/étudiant de la formation et de la composante*
 - *Coûts annexes en équipement, frais de mission, partenaires, conventions...*
 - *Analyse des ressources RH*
 - *Stratégie de la composante (contribution du Conseil de Perfectionnement)*
- 2- *Étape 2 : envoi du dossier à tous les membres de la commission*
- 3- *Étape 3 : séance d'échanges entre les membres de la commission et le Directeur de la composante (et selon le choix du Directeur de composante, le Responsable de formation)*

Composition de la commission :

- *5 élus CFVU enseignants (dont les 2 élus du bureau)*
- *1 représentant par institut (désigné par chaque institut)*
- *VP Formation*
- *VP CA*
- *VP Étudiant*

Les formations accréditées pourront ouvrir au moins les premières 3 années du nouveau contrat ; un bilan sera effectué en début de troisième année (Commission d'examen des formations puis CFVU). Des éléments correctifs pourront être apportés pendant ces 3 années.

Le nombre de crédits par UE est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant : cette charge de travail inclut les heures d'enseignement en présentiel, à distance, d'encadrement de projet et le travail en autonomie.

Licence professionnelle

- **Niveau national**
 - Application de la nomenclature nationale des mentions : le niveau structurant est la mention.
 - Articulation avec les Licences générales et les DUT : réforme du DUT en cours à prendre en compte
 - Très forte articulation avec les branches professionnelles concernées, les OPCO
 - Prise en compte des fiches RNCP nationales
 - Importance de l'insertion professionnelle (limiter les poursuites d'études)
 - Favoriser les Licences professionnelles par alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)
 - Favoriser la mixité des publics

▪ **Cadrage UCA**

- Volume horaire étudiant maximum de 500 h y compris projet tutoré (heures encadrement)
- Effectif plancher de 20 étudiants par parcours LP tertiaire et de 15 pour les LP secondaire.
Dans le cadre de la politique d'établissement visant à articuler plus fortement les licences professionnelles et les licences générales, les licences professionnelles accueillant principalement des étudiants issus de deuxième année de licence générale pourront de manière temporaire bénéficier d'un assouplissement de ce seuil.
- Au minimum 40% des enseignements assurés par les Enseignants, Enseignants chercheurs et personnel de l'établissement. L'équipe pédagogique doit être constituée d'au moins 4 Enseignants, Enseignants chercheurs, chercheurs ou personnel de l'UCA.
- Il est recommandé de construire principalement la maquette d'enseignement en TD et TP afin de favoriser l'innovation pédagogique et l'interaction entre et avec les étudiants. Maximum de 40 % de CM (en dessous de 40 étudiants).
- Les maquettes sont construites de manière à ce que toutes les licences professionnelles soient en mesure d'accueillir des alternants, apprentis ou contrats de professionnalisation.
Un bilan de la soutenabilité de chaque formation (encadrement stage, projets tutorés et responsable de formation compris) sera effectué ce qui permettra de prendre en compte l'effort des équipes sur l'accueil des alternants.
- Articulation avec les milieux professionnels : 30% d'Intervenants professionnels minimum.
- Insertion professionnelle : au moins 80 % d'insertion professionnelle à moins d'un an
- Favoriser la mixité des publics : recrutement BTS limité à 60 % maximum

Licence générale

▪ **Niveau national**

- Respect de la nomenclature nationale des mentions
- Obligation de spécialisation progressive et mise en œuvre du nouvel arrêté licence (parcours adaptés, démarche compétence...)
- Les licences mineures santé dans le cadre de la réforme de l'accès aux études de santé

▪ **Cadrage UCA**

- Volume horaire étudiant maximum de 1 500 h et 1 700 h si 250 h de TP ; prise en compte de l'assouplissement possible dans le nouvel arrêté licence pour le plancher des 1 500 h (prise en compte des stages, des modules numériques, des projets, des activités de formation encadrées ...) avec un minimum de 1 200 h en présence (sauf pour la modalité EAD entièrement à distance)
- Maximum de 50 % de CM
- Effectif plancher de 25 étudiants par mention de L3
- Favoriser la possibilité de mobilité internationale pour les étudiants : toute licence doit offrir au moins une possibilité de mobilité internationale à ses étudiants (accord d'échange). Favoriser la mise en place de parcours/modules individualisés en anglais pour l'accueil des étudiants non-francophones.
- Mettre en place des dispositifs pédagogiques permettant de consolider la maîtrise des techniques d'expression écrite et orale et des outils numériques.

- **Niveau national :**
 - Application de la nomenclature nationale des mentions
 - Unité forte de la mention avec obligation de mutualisation à l'intérieur de chaque mention : les parcours sont structurés de manière complémentaire avec un tronc commun de compétences et sont construits de manière à favoriser la mutualisation des enseignements entre les différents parcours.
 - Articulation avec la licence et le doctorat
 - Articulation dimension recherche / professionnalisante :
 - Adossement à la recherche pour tous les masters
 - Nécessité d'une professionnalisation dans tous les masters
 - Importance de l'insertion professionnelle
 - Importance de la dimension internationale
 - Nécessité de construire les maquettes dans le cadre de la démarche compétence et de les organiser en blocs de compétences (obligation pour les VAE, la Formation continue)

- **Cadrage UCA :**
 - Volume horaire étudiant maximum de 800 h pour les deux années, 700 h lorsque le M2 comporte un stage long (5 à 6 mois) et pas de TP. Minimum de 550h.
 - Afin de diversifier les modalités pédagogiques, 50 % de CM maximum. Pour le domaine Droit –Économie-Gestion, 80 % maximum.
 - Effectif : cible 20 étudiants par parcours de M1 et de M2, possible à partir de 12 par parcours de M1 et de M2 sous conditions (mutualisations renforcées, volume horaire réduit de 100 h, proportion de CM 20 % maximum, absence d'options).
Le nombre d'étudiants en M1 doit être cohérent avec le nombre de parcours offerts en M2.
 - Cohérence de l'articulation licence - Master
Dans le cadre de la stratégie de pluridisciplinarité de l'UCA, possibilité de maintien de master s'il est la seule poursuite d'étude possible d'une mention de licence UCA.
Par ailleurs, si une licence permet d'accéder à une offre master multiple (plusieurs mentions ou plusieurs parcours dans la même mention), le flux d'étudiants en licence doit être pris en compte pour déterminer le nombre de mentions ou de parcours qui peuvent être proposés.
 - Recrutement d'un maximum de 15 % d'étudiants issus d'une Licence professionnelle en M1
 - 50% minimum d'enseignements assurés par des enseignants chercheurs et chercheurs de l'université
 - Articulation avec les milieux professionnels : 20 % minimum des enseignements de la mention sont assurés par des intervenants extérieurs professionnels
 - Les M2 sont construits de manière à pouvoir accueillir des alternants lorsque c'est pertinent pour le domaine professionnel visé.
Un bilan de la soutenabilité de chaque formation (encadrement stage, projet tutorés et responsable de formation compris) sera effectué ce qui permettra de prendre en compte l'effort des équipes sur l'accueil des alternants.
 - Insertion professionnelle : au moins 80 % d'insertion professionnelle à moins d'un an pour le taux global et au moins 80 % d'insertion professionnelle au niveau du diplôme à 30 mois.
 - Nécessité de construire les maquettes dans le cadre de la démarche compétence et de les organiser en blocs de compétences
 - Mutualisation renforcée au sein de chaque mention : tronc commun de compétences : M1 commun ou au moins 50 % d'enseignements communs aux différents parcours,

20% d'enseignements communs entre les différents parcours de M2. La mutualisation est recommandée entre mentions quand cela est possible.

- Importance de la dimension internationale : 15 % des enseignements en langue étrangère, développement des partenariats internationaux, stage à l'international pour les étudiants, label bienvenue en France selon les spécificités de chaque master.
- Lien avec les projets GUR à prendre en compte.